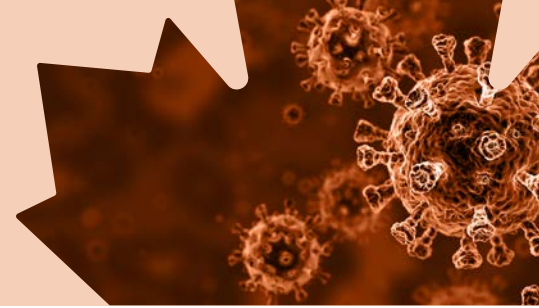


# Maladie à coronavirus (COVID-19)



## Vous pourriez avoir été en contact avec le virus qui cause la COVID-19

Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'urgence pour ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada. Toutes les personnes qui entrent au Canada **DOIVENT SE METTRE EN QUARANTAINE pendant 14 jours, fournir leurs coordonnées, comme il leur est demandé, et surveiller leurs signes et leurs symptômes**, conformément au Décret visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada (quarantaine, isolement et autres obligations).

Votre respect des exigences énoncées ci-dessous peut faire l'objet d'une vérification et de mesures d'application de la loi. Les personnes qui ne s'y conforment pas pourraient être transportées à une installation de quarantaine, se voir imposer des amendes et/ou être emprisonnées.

**Bien qu'une exemption à l'exigence de se mettre en quarantaine puisse s'appliquer à certaines personnes qui entrent au Canada, les exigences peuvent varier selon les provinces et les territoires, ce qui risque d'avoir une incidence sur l'entrée. (Par exemple, accès limité dans certaines régions de la province, etc.)**

Pour en savoir plus, veuillez consulter les sites Web des provinces et des territoires indiqués au verso de ce document.

## Personnes exemptées de l'obligation de se mettre en quarantaine

Certaines personnes ne sont pas assujetties à l'obligation prévue au Décret de se mettre en quarantaine lorsqu'elles entrent au Canada à certaines fins, tel qu'il est indiqué dans le Décret. L'exemption sera validée lors de chaque entrée au Canada.

Les personnes arrivant au Canada par avion qui sont tenues de démontrer que les résultats de leur test sont négatifs doivent conserver les résultats de leur test moléculaire de dépistage de la COVID-19 pour une période de 14 jours à compter de leur date d'arrivée au Canada

**Cette exemption ne s'applique pas à une personne qui présente des signes et des symptômes associés à la COVID-19.**

Si vous manifestez des signes et des symptômes (voir le verso de ce document) à votre entrée au Canada, vous devez divulguer cette information à l'agent des services frontaliers ou à l'agent de quarantaine, qui vous fournira des instructions supplémentaires, et vous devrez vous isoler pendant 14 jours.

Si vous êtes désigné comme une personne exemptée de se mettre en quarantaine, vous devez tout de même respecter les consignes suivantes :



Portez un masque non médical dans les lieux publics s'il est impossible de maintenir l'éloignement physique de 2 m, ou lorsque vous partagez un espace intérieur privé avec des personnes qui ne font pas partie de votre ménage immédiat.



Surveillez continuellement votre état de santé pour déceler l'apparition de signes et de symptômes de la COVID-19, notamment pendant une période de 14 jours chaque fois que vous revenez au Canada.



Respectez les conseils et les instructions de santé publique de la région où vous voyagez ainsi que les mesures de prévention de votre lieu de travail.



## Vous devez surveiller votre état de santé

Au cours des 14 jours suivant votre entrée au Canada, si vous développez des symptômes correspondant à ceux de la COVID-19, comme les symptômes énumérés ci-dessous :

- › toux nouvelle ou qui s'aggrave
- › essoufflement/difficulté respiratoire
- › sensation de fièvre, frissons ou température égale ou supérieure à 38 °C
- › modifications de la peau ou éruptions cutanées (chez les enfants)
- › douleurs musculaires, courbatures, fatigue ou faiblesse
- › perte récente de l'odorat ou du goût
- › maux de tête
- › symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements) ou sensation de malaise

Vous devez :

- ▶ Isolez-vous immédiatement des autres
- ▶ Suivez les instructions de l'autorité de santé publique de la province ou du territoire où vous vous trouvez (voir les coordonnées ci-dessous)
- ▶ Communiquez avec votre employeur pour obtenir plus d'instructions en lien avec votre travail si vous voyagez à des fins professionnelles

Pour obtenir des renseignements concernant l'exposition possible à la COVID-19 durant un voyage (c'est-à-dire les vols, les navires de croisière, les transports en commun, etc.), visitez le site : [canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/exposition-vols-navires-croisiere-rassemblements-masse.html](https://canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/exposition-vols-navires-croisiere-rassemblements-masse.html).

Pour obtenir des renseignements sur les facteurs de risque associés à une exposition prolongée à la COVID-19 ou à une forme plus grave de la maladie ou de ses conséquences, veuillez consulter la page : [canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html](https://canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html).

## Lorsque vous êtes au Canada



**Téléchargez et utilisez l'application de recherche de contacts du Canada (Alerte COVID).**



**Limitez vos contacts avec les autres, particulièrement avec les personnes susceptibles de tomber gravement malades.**



**Lavez-vous les mains souvent avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.**



**Évitez de vous toucher le visage.**



**Couvrez votre bouche et votre nez avec votre bras lorsque vous toussiez ou éternuez.**

## Autorités de santé publique

| Provinces et territoires  | Numéro de téléphone   | Site web   |
|---------------------------|-----------------------|--|
| Colombie-Britannique      | 811                   | <a href="http://www.bccdc.ca/covid19">www.bccdc.ca/covid19</a> (en anglais seulement)  |
| Alberta                   | 811                   | <a href="http://www.myhealth.alberta.ca">www.myhealth.alberta.ca</a> (en anglais seulement)  |
| Saskatchewan              | 811                   | <a href="http://www.saskhealthauthority.ca">www.saskhealthauthority.ca</a> (en anglais seulement)  |
| Manitoba                  | 1-866-626-4862        | <a href="https://manitoba.ca/covid19/restartmb/prs/orders/index.fr.html#current">https://manitoba.ca/covid19/restartmb/prs/orders/index.fr.html#current</a><br><a href="https://www.youtube.com/user/ManitobaGovernment">https://www.youtube.com/user/ManitobaGovernment</a> |
| Ontario                   | 1-866-797-0000        | <a href="http://www.ontario.ca/fr/page/nouveau-coronavirus-2019">www.ontario.ca/fr/page/nouveau-coronavirus-2019</a>   |
| Québec                    | 1-877-644-4545        | <a href="http://www.quebec.ca/coronavirus/">www.quebec.ca/coronavirus/</a>   |
| Nouveau-Brunswick         | 811                   | <a href="http://www.gnb.ca/santepublique">www.gnb.ca/santepublique</a>   |
| Nouvelle-Écosse           | 811                   | <a href="http://www.novascotia.ca/coronavirus/fr/">www.novascotia.ca/coronavirus/fr/</a>   |
| Île-du-Prince-Édouard     | 811                   | <a href="http://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/covid-19">www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/covid-19</a>   |
| Terre-Neuve-et-Labrador   | 811 or 1-888-709-2929 | <a href="http://www.gov.nl.ca/covid-19">www.gov.nl.ca/covid-19</a> (en anglais seulement)  |
| Nunavut                   | 1-867-975-5772        | <a href="http://www.gov.nu.ca/fr/sante">www.gov.nu.ca/fr/sante</a>   |
| Territoires du Nord-Ouest | 811                   | <a href="http://www.gov.nt.ca/covid-19/fr">www.gov.nt.ca/covid-19/fr</a>   |
| Yukon                     | 811                   | <a href="http://www.yukon.ca/fr/covid-19">www.yukon.ca/fr/covid-19</a>   |